

Projet de loi  
Route d'Alton au Valais

Les Conseils Divisionnaires de  
Chambery et d'Annecy, dans  
leur session du Juin Dernier,  
ont demandé que la route  
Provinciale qui s'embrancha à  
Alton avec la route Royale  
Du Mont Cenis, et qui passe à  
Albertville, Tanney, Bonneville  
et Thonon pour entrer dans le  
Valais à Saint Gingolph, soit  
Déclarée Royale.

Ils ont exposé à l'appuy de  
cette demande: que cette route  
est la principale artère destinée  
à favoriser les relations  
commerciales des différentes  
Provinces de la Savoie avec  
la Suisse; que la portion  
qui traverse le Chablais était  
déjà classée par le Gouvernement  
français, sous le titre de route  
Du Simplon comme Route  
Impériale de première classe;  
qu'elle renferme tous les caractères  
essentiels pour les routes Royales  
puisque elle communique  
directement de Turin avec le  
Valais; qu'elle est la direction  
la plus courte pour y passer  
de l'autre côté des Alpes; que  
les Provinces ont fait de très  
grands sacrifices pour son  
établissement: qu'elle se  
trouve aujourd'hui en très bon

état de viabilité; qu'elle  
traverse quatre chefs-lieux  
de Province, et qu'ainsi son  
importance politique et  
commerciale est suffisamment  
démonstrée.

Les soussignés convaincus de  
la vérité des faits ci-dessus  
exposés, ont, en conséquence,  
l'honneur de proposer le projet  
de loi suivant.

### Article 1<sup>er</sup>

La route Provinciale qui s'  
embranche à Vitton avec la  
route Royale de France, et  
qui conduit au valais en  
passant par Albertville,  
Tanney, Nonneville, Choron,  
et St. Gingolf est déclarée  
Royale.

### Art. 2<sup>e</sup>

A dater du 1. janvier 1850  
seront appliquées à cette  
route toutes les dispositions  
portées par les lois pour les  
routes Royales.

De Blonay, Despinz <sup>Marquis de</sup>  
Amb. Schuprat <sup>Baron</sup>  
Mongellaz <sup>Baron</sup> Bastian <sup>Baron</sup> Vignati <sup>Baron</sup> de Blonay

A distribuirsi negli Uffici  
per l'autorizzazione alla  
lettura.

Projet présenté par  
plusieurs Députés Savoyards  
à la séance du 30. août  
1849

Classification de la route  
diton au Valais  
parmi les royales